



**Centre Ressources pour Intervenants
auprès d'Auteurs de Violences Sexuelles**

CHU Martinique - CRIAVS Martinique

Bâtiment N°1 (face à la pharmacie)

Allée principale du CHUM

Avenue Pierre Zobda Quitman - 97200 Fort de France

0596 30 67 04 - criavs@chu-martinique.fr



REGLEMENT INTERIEUR PRET de DOCUMENTATION

CRIAVS Martinique

Année 2026/2027

*Ce règlement a pour objet de rappeler les obligations
en lien avec le prêt de documentation que propose
le CRIAVS de la Martinique.*

*Le centre de documentation du CRAVS Martinique
met ainsi à disposition de ses utilisateurs :*

- *Un ordinateur de consultation.*
- *La consultation de documents sur place (ouvrages, articles, revues, textes, vidéos)*
- *La mise à disposition d'informations spécifiques, ponctuelles et ciblées (statistiques, textes, dossiers documentaires...)*
- *Le prêt de document (sous conditions).*
- *La réservation de document (si le document est déjà en prêt).*
- *Un répertoire de lieux et de personnes ressources, spécialisées dans le domaine de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles.*
- *L'accès à la base de données documentaire Thésèas du CRIAVS.*

Il est aussi possible de contacter les autres CRIAVS au niveau national ou d'emprunter des documents provenant des centres de documentation des autres centres de ressources, par le biais du réseau documentaire de la Fédération nationale des CRIAVS. Par ailleurs, le CRIAVS Martinique accueille toute suggestion d'acquisition.

Article 1 : le participant s'engage à respecter le présent règlement intérieur du Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles de Martinique.

Article 2 : la consultation sur place est libre et gratuite.

Article 3 : la consultation des documents se fait sur rendez-vous tous les jours de 9h à 15h30. Ces horaires peuvent être modifiés en cas de nécessité de service.

Article 4 : pour emprunter des documents il est nécessaire de s'inscrire. Pour cela, il est important de remplir les renseignements suivants, via le formulaire CRIAVS :

- adresse postale
- n° de téléphone

- courriel
- profession

Si une entité morale souhaite emprunter des documents, un référent doit être nommé par la structure.

Conformément à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), les lecteurs peuvent à tout moment demander à accéder aux informations les concernant, ou faire une demande de suppression de leur compte.

Article 5 : Il est possible d'emprunter 3 documents pour une durée de 1 mois.

Article 6 : la prolongation du prêt peut s'effectuer par téléphone, sur place ou par demande mail (si le document n'est pas réservé).

Article 7 : le retour peut se faire sur place, aux heures d'ouverture du centre, par la poste ou dans la boîte aux lettres du CRAVS Martinique si le document ne dépasse pas.

Article 8 : en cas de retard, un mail de rappel sera envoyé aux emprunteurs. En cas de retard important, le droit d'emprunt peut être suspendu.

Article 9 : tout lecteur est personnellement responsable de ses emprunts. Il ne peut prêter les documents empruntés à une autre personne sans en avertir le centre de documentation. Des restrictions peuvent être faites par les documentalistes sur certains documents. Il est formellement interdit d'annoter, de souligner et de détériorer les documents prêtés. L'usager doit faire un usage conforme à l'objet prêté et selon les règles d'utilisation précisées par le formateur.

Article 10 : en cas de perte, de non restitution ou de détérioration d'un document, l'emprunteur s'engage à rembourser, à ses frais, le document (montant égal au prix d'achat du document, frais d'acheminement inclus).
S'il s'agit d'ouvrage épuisé, celui-ci sera d'un montant forfaitaire de 50,00€.

Toute information sur le fonctionnement du CRIAVS (projet d'unité, programme, calendrier, bilans, etc.) est accessible sur demande au secrétariat CRIAVS.

Fort de France, le

Nom

Prénom

Béatrice de Brisoult
Référente
CRIAVS MARTINIQUE

Signature du bénéficiaire,
Précédée de la mention « lu et approuvé ».

 **CHU de Martinique**
CRIAVS MARTINIQUE
Pôle Médecine et Spécialités Médicales
Pathologies digestives - Santé publique
CS 90632 - 97261 Fort de France Cedex
Tél. : 05 96 30 67 04
Mail : criavs@chu-martinique.fr

